



Commission
des titres d'ingénieur

**Décision n° 2018/10-04
relative à l'accréditation de l'École supérieure angevine
d'informatique et de productique (ESAIP)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Ecole

Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP)

Etablissement privé labellisé EESPIG

Nom d'usage : ESAIP

Académie : Nantes

Sites de l'école : Saint-Barthélémy d'Anjou, Aix-en-Provence

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Décisions n° 2017/01-07 ; 2014/06-02

Objet de la demande d'accréditation

Dossier E : demande d'extension à la voie de la formation initiale sous statut d'apprenti et à la formation continue de la spécialité Informatique et Réseaux, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École supérieure angevine d'informatique et de productique,
- Vu le rapport établi par Joël MOREAU (membre de la CTI, rapporteur principal) et Alain MORETTO (expert auprès de la CTI), et présenté en Commission le 16 octobre 2018,
- Entendu monsieur Christophe ROUVRAIS, directeur général de l'ESAIP,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'Association d'enseignement technique supérieur du Groupe ESAIP, association de type loi 1901, implantée à Saint-Barthélemy d'Anjou, labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG), est constituée de trois entités : une école d'ingénieurs ESAIP, un institut supérieur SUP'ESAIP et d'un centre de formation continue CFC ESAIP.

L'école d'ingénieurs ESAIP fait partie du groupe ESAIP, reconnu par l'État depuis 1994.

L'accréditation de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP), couvre les titres suivants :

- « Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique, spécialité Informatique et réseaux » en formation initiale sous statut d'étudiant
- « Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique, spécialité Sécurité et prévention des risques » en formation initiale sous statut d'étudiant
- « Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique, spécialité Sécurité et prévention des risques, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire », en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

L'École demande l'extension de l'accréditation pour l'ouverture d'une nouvelle voie d'accès au titre d'ingénieur diplômé de l'ESAIP (École Supérieure Angevine d'Informatique et de Productique) spécialité « Informatique et réseaux », actuellement accréditée en formation initiale sous statut d'étudiant, à la formation initiale sous statut d'apprenti et à la formation continue sur le campus de Saint-Barthélemy d'Anjou en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire.

Formation

Mots clés de la formation définis par l'école

Cybersécurité, Réseaux, Objets connectés, Systèmes Intelligents, Big Data, Data Science, Systèmes d'Information, Transformation numérique des entreprises, Green IT, Informatique durable

Les compétences ciblées par la formation « Informatique et réseaux » par apprentissage sont les mêmes que celles définies pour la spécialité sous statut d'étudiant. L'ingénieur « informatique et réseaux » doit être en capacité de développer des systèmes d'information répondant aux attentes techniques, fonctionnelles et métiers formulées, de prendre en compte la sécurité des données et l'impact environnemental, économique et social ; de prendre en compte les modes de communication apportés par l'interconnexion des objets connectés et de gérer la masse de données des systèmes d'informations des entreprises. L'emploi dans le domaine du numérique montre un fort développement dans ce secteur en Pays de Loire.

La formation ingénieur « informatique et réseaux » par la voie de l'apprentissage se déroule sur trois ans (année 3 à 5) en alternance école/entreprise sur des périodes de 2 à 3 semaines à l'école et de 2 à 3 semaines en entreprise. Ce rythme d'alternance est maintenu sur les six semestres. Les missions en entreprise évoluent au cours des 3 ans : d'abord des projets orientés production (connaissance et insertion dans l'entreprise), puis positionnement comme aide-chef de projet auprès de son tuteur industriel et enfin positionnement d'ingénieur (conduite de projet) dans son domaine de spécialité. La dernière année est consacrée à un projet de fin d'étude qui revêt une importance toute particulière. Ce dernier se déroule sur 500h réparties sur 8 à 10 mois dans l'entreprise d'accueil.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Organisation et partenariat de la formation par apprentissage
- Soutien des industriels avec une offre de missions importante
- Enseignements spécifiques prévus pour les apprentis en 1^{ère} et 2^{ème} année (petits groupes)

Points faibles

- Formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation
- Impact de la recherche en formation initiale sous statut d'apprenti
- Fiche RNCP mise à jour à fournir

Opportunités

- Croissance de l'emploi dans le domaine du numérique en Pays de Loire

En conséquence

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Accréditation de l'école à délivrer les titres suivants (ouverture de nouvelles voies de formation) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique, spécialité Informatique et Réseaux , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2019-2020	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique, spécialité Informatique et Réseaux , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire	Formation continue	2019	2019-2020	restreinte

La durée d'accréditation est fixée en alignement sur les périodes d'accréditation des autres diplômes de l'école. Dans le cadre du calage des audits des campagnes périodiques en fonction des vagues de contractualisation, l'établissement bénéficiera en 2019-2020 d'un allongement d'un an de son accréditation à délivrer les titres d'ingénieur diplômé.
Le prochain audit périodique aura lieu en 2020-2021.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Développer la recherche et son impact sur la formation
- Développer la formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat
- Augmenter la durée du séjour à l'international pour répondre aux attentes du référentiel R&O de la CTI
- Développer des actions spécifiques pour encourager le recrutement des femmes
- Suivre avec attention l'insertion professionnelle des diplômés

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2018.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, , Noël BOUFFARD, Elisabeth CRÉPON, Anne DE CAGNY, Agnès FABRE, Pierre FABRIE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, William LIS, Joël MOREAU, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Denis PRIOU, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNE, Patricia SOURLIER, Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2018.



La présidente
Elisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal
Joël MOREAU

